



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



CROISSANCE DES EFFECTIFS

- Par rapport à 2010, la branche enregistre une progression (+ 12,6 %) des effectifs jusqu'en 2019.
- Cette tendance semble confirmée par les prévisions réalisées pour les années 2020 à 2022.

Évolution des effectifs salariés en volume

Années			
2010	42 330	293 046	392 022
2011	42 924	291 528	391 128
2012	44 256	306 786	414 593
2013	45 062	309 820	418 164
2014	45 867	312 849	421 726
2015	46 153	316 037	425 204
2016	46 172	320 337	424 282
2017	46 936	328 520	439 646
2018	47 370	333 126	447 199
2019	47 646	340 025	454 932
2020 (sd)	55 216	353 414	464 109
2021 (sd)	57 424	371 023	484 334
2022 (p)	57 653	373 327	486 942

Source : Insee, DADS 2010-2019, estimations.

sd : données semi-définitives — p : prévisions



Secteur santé

Branche professionnelle



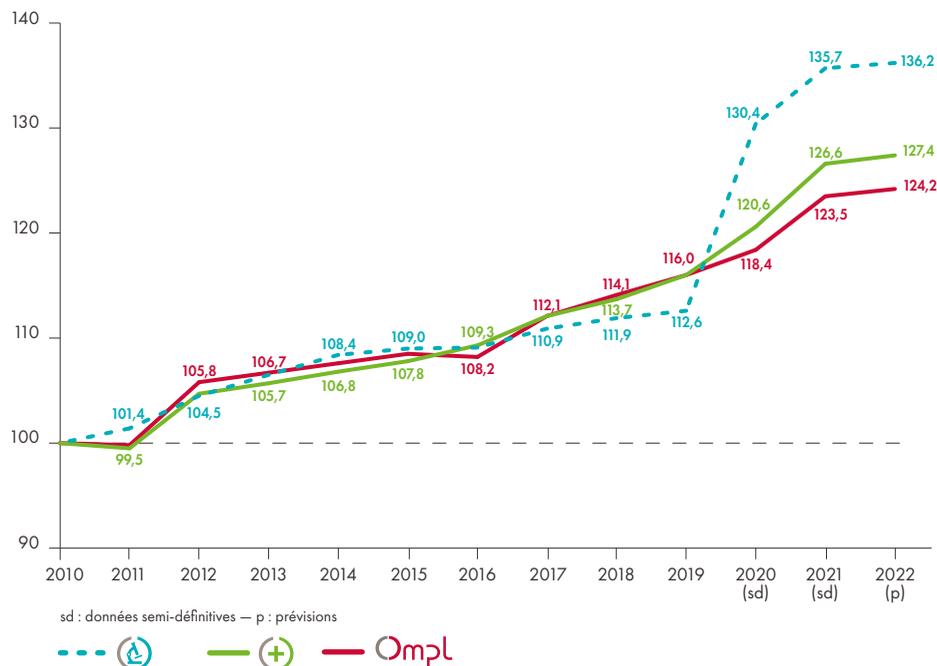
Laboratoires de biologie
médicale extra-hospitaliers



FAIBLE PART DES EFFECTIFS DANS DES PETITES ENTREPRISES

- 4,3 % des salariés de la branche travaillent au sein d'une entreprise comptant moins de 20 salariés.
- En revanche, avec une progression (+ 2,1 points) par rapport à 2016, les entreprises de 20 salariés et plus rassemblent de plus en plus de salariés.

Évolution des effectifs salariés en indice (base 100 en 2010)



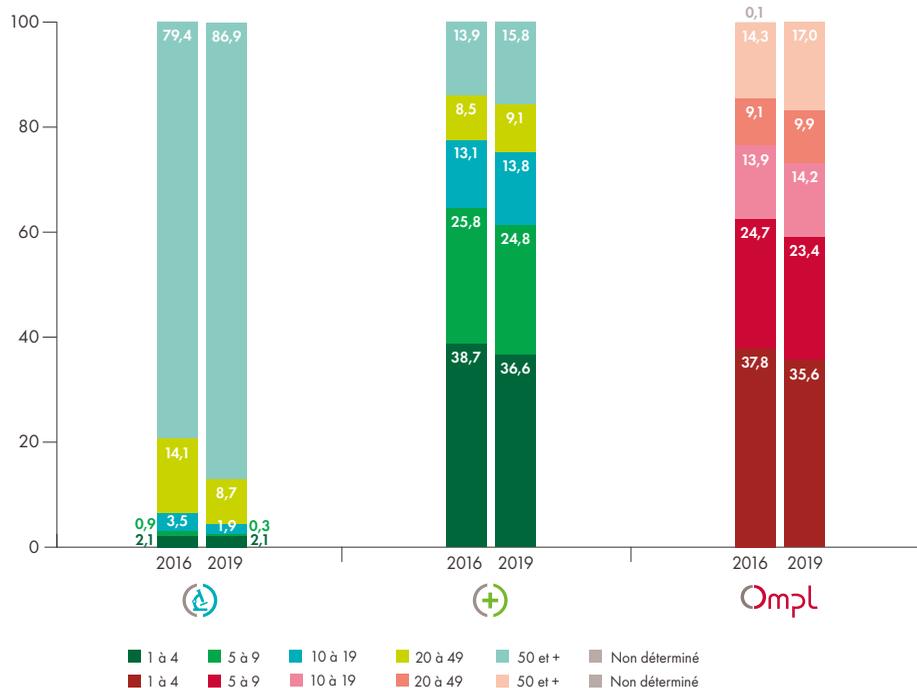
Source : Insee, DADS 2010-2019, estimations.



PROGRESSION DES ÉTABLISSEMENTS DE GRANDE TAILLE

- L'importance des structures à taille humaine reste marquée puisque les établissements de moins de 20 salariés regroupent 55,3 % des effectifs.
- Néanmoins, la proportion de salariés travaillant dans ces petites structures a reculé (- 1,2 point) par rapport à 2016.

Répartition des salariés par tranche d'effectif salarié des entreprises (%)



Source : Insee, DADS 2016-2019.

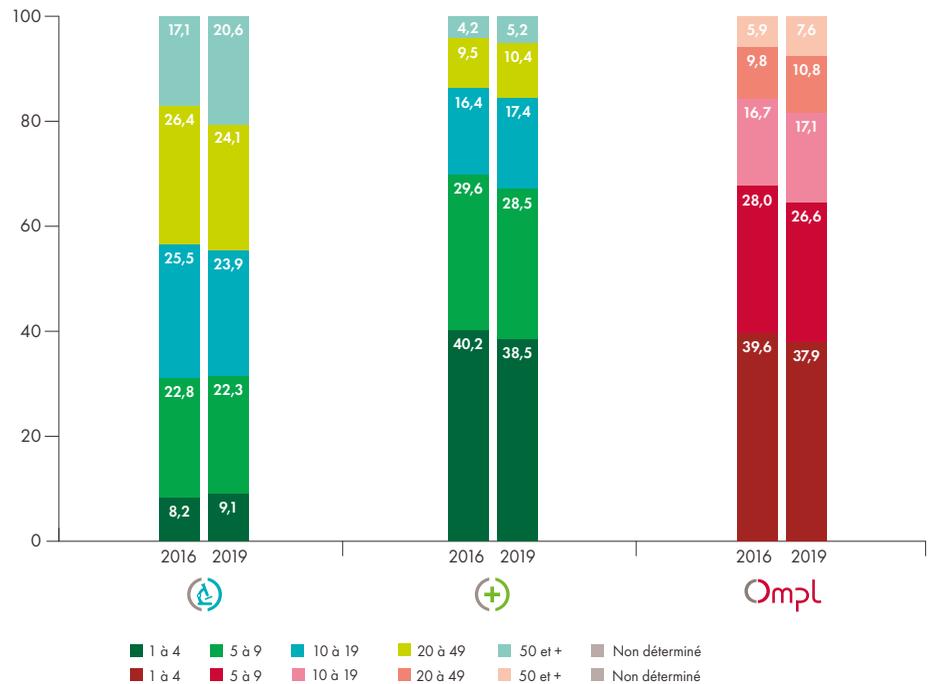


MAJORITÉ DE FEMMES

Les emplois de la branche sont très majoritairement féminins : 87,0 % des salariés sont des femmes.

Cette proportion est inférieure à la moyenne du secteur (89,1 %).

Répartition des salariés par tranche d'effectif salarié des établissements (%)



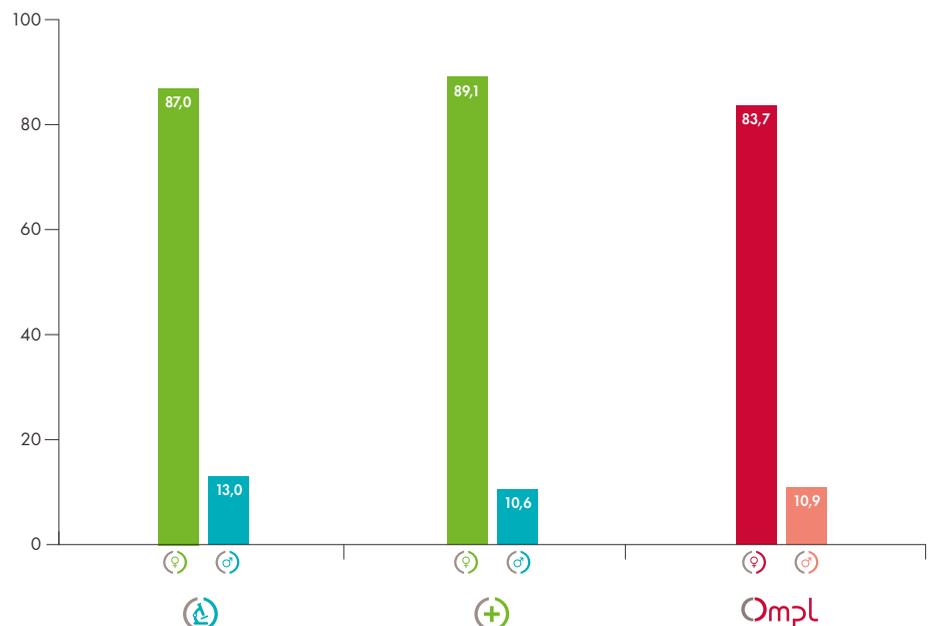
Source : Insee, DADS 2016-2019.



REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

- Par rapport à 2010, la part des femmes dans l'emploi de la branche tend à diminuer jusqu'en 2019. Elle baisse de 2,0 points.
- Les prévisions pour les années 2020 à 2022 laissent envisager le maintien de cette tendance.

Répartition des salariés par genre (%)



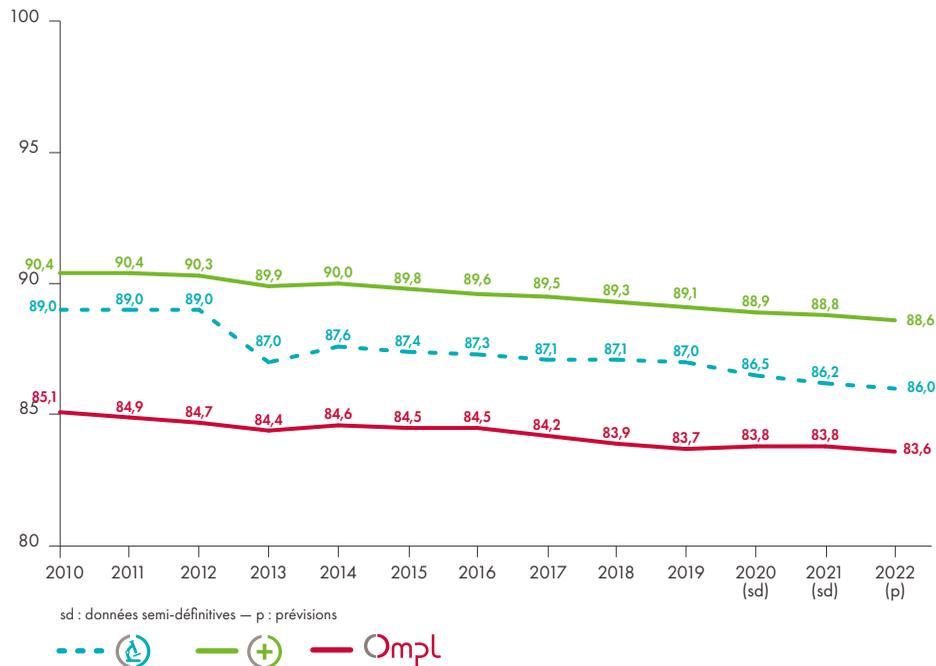
Source : Insee, DADS 2019.



REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

- Par rapport à 2010, la part des femmes dans l'emploi de la branche tend à diminuer jusqu'en 2019. Elle baisse de 2,0 points.
- Les prévisions pour les années 2020 à 2022 laissent envisager le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de féminisation (%)



Source : Insee, DADS 2010-2019, estimations.

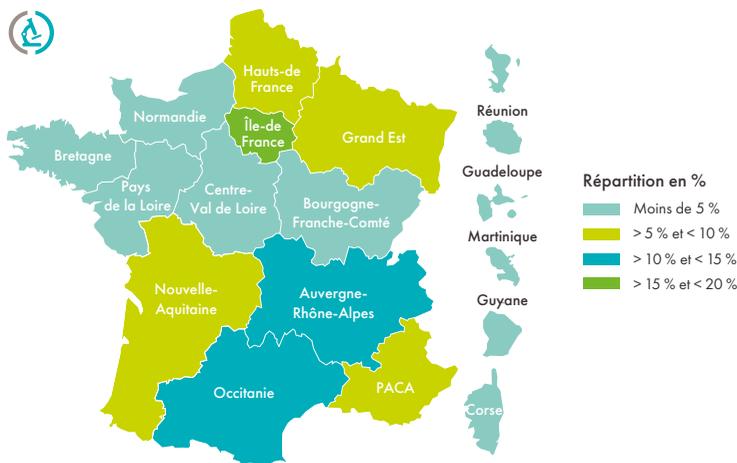


PLUS DU TIERS DES EFFECTIFS DANS TROIS RÉGIONS

- L'Île-de-France rassemble 17,7 % des salariés de la branche et son poids est plus important que pour l'ensemble du secteur (16,7 %).
- L'Auvergne-Rhône-Alpes est la seconde région pour l'emploi de la branche (11,6 %).
- L'Occitanie occupe la troisième place en nombre de salariés (10,3 %).

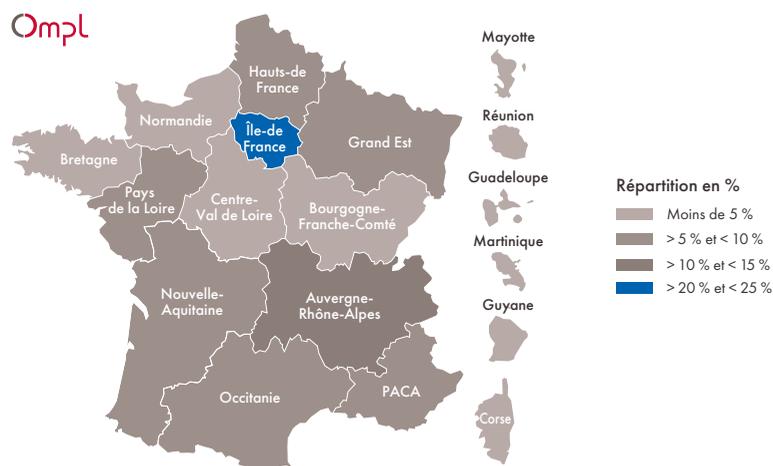
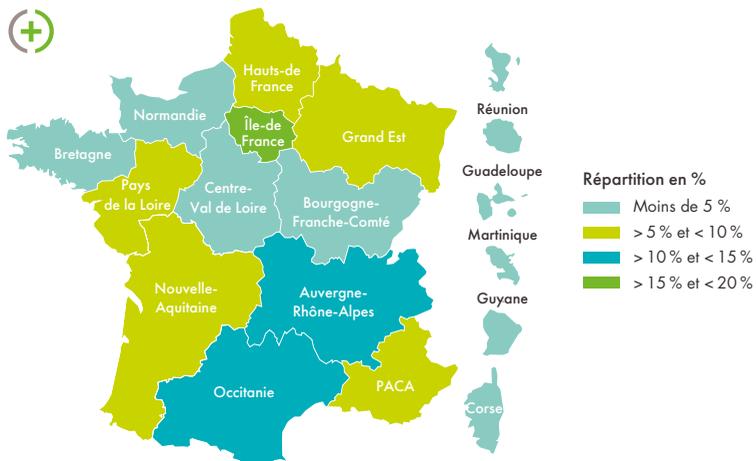
Ces trois régions regroupent 39,7 % des salariés de la branche.

Effectifs par région (%)





EFFECTIFS SALARIÉS



Source: Insee, DADS 2019.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux de féminisation de la branche varie notablement d'une région à l'autre :

- il est maximal pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (89,9 %) ;
- il atteint un minimum pour la Corse (82,5 %).

Taux de féminisation par région (%)

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	89,9	90,9	85,2
Bourgogne-Franche-Comté	89,3	90,5	87,1
Bretagne	87,7	89,5	84,4
Centre-Val de Loire	87,7	90,2	86,4
Corse	82,5	88,1	83,7
DOM	84,4	86,7	83,9
Grand Est	88,1	90,4	86,5
Hauts-de-France	85,3	88,7	84,2
Île-de-France	85,5	85,7	77,6
Normandie	89,5	90,1	86,2
Nouvelle-Aquitaine	87,8	90,4	86,0
Occitanie	85,5	89,2	85,3
Pays de la Loire	89,7	91,8	85,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	84,7	88,7	85,1
Ensemble	87,0	89,1	83,7

Source : Insee, DADS 2019.